

Décret

Générale

modern

Décret n° 2009-0007/PR/MEFPCP portant déchéance partielle du décret n° 2006-0137/PR/MAPCPI.

n° 2009-0007/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

15 janvier 2009

Numéro JO

n° 1 du 15/01/2009

Date du numéro

15 janvier 2009

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PREdu 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant l'organisation du Domaine Public

SUR Proposition du Ministre de l'Economie, des Finances et de la Planification, chargé de la Privatisation.

Article 1

Il est déchu partiellement le décret n°2006-0137/PR/MAPCPI relatif à l'attribution d'une parcelle de terrain sis à Haramous à la Société Djibouti Investment Developement Company.

Article 2

Le périmètre de ladite parcelle, objet du décret cité à l'article un est déchu pour une superficie de 84.560 m².

Article 3

Ladite partie restante revient de pleine droit à l'Etat de Djibouti.

Article 4

Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAIL OMAR GUELLEH